

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 6 JUILLET 2020

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1.	<p>Lorraine Guillet 456 Notre-Dame Membre du Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert. guilletlo@hotmail.com</p>	<p>Bonjour monsieur le Maire , mesdames les conseillères et messieurs les conseillers,, Une question pour une mise au point concernant le futur article 5.13 du règlement sur les nuisances : Si le nouvel article spécifie que ce règlement excluera «... les travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique... », cela veut dire que les sous-contractants qui entretiennent les terrains municipaux, comme Pro-gazon par exemple, ne seront pas tenus de se munir en 2021 de souffleurs à feuilles électriques et continueront donc de polluer l'air et la qualité de vie avec leurs souffleurs à essence???? Dans le cadre de la politique de développement durable, ne manquez-vous pas une occasion historique de faire un geste vert et vital pour préserver notre environnement et mettre la qualité de vie des citoyens au premier plan de votre action??? Merci de réfléchir à ces arguments avant de voter aujourd'hui!!</p> <p>Réponse : Ce n'est pas une question, mais je vais y répondre. La ville ajoutera dans ses contrats la mention sur l'utilisation des équipements à essence et l'importance de les bannir.</p>	Greffe
2.	<p>Anne Zeron 195 de Lorraine annezeron@hotmail.com</p>	<p>Bonne journée J'aimerais avoir une explication transparente sur les raisons pour lesquelles une résidence privée et un terrain situé au 840, rue Notre-Dame sont expropriés par la ville? Comment la ville peut-elle saisir impunément des propriétés privées? Je comprends que l'explication est qu'elle est nécessaire comme manœuvre légale pour l'expansion éventuelle de l'école Rabeau. Est-ce à dire que la ville va saisir la maison de tout résident qui se trouve à côté d'une école pour de futurs projets? Quelle compensation sera offerte au propriétaire? La valeur de l'immeuble et du terrain est de 1,6 million de dollars. Le propriétaire recevra-t-il une juste valeur marchande? La maison est utilisée comme une petite résidence pour les personnes âgées anglophones. Où iront ces personnes âgées? Quelles dispositions ont-ils pour qu'ils puissent vivre leurs derniers jours dans la sécurité et la paix? Je suis absolument opposé à de telles mesures par la ville et j'espère que les conseillers municipaux avec une conscience morale et juste voteront contre cette résolu inquiétante.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Bien à vous.</p> <p>Réponse : Nous sommes dans un exercice de planification à long terme. Bien que c'est un pouvoir que les villes possèdent, la ville de Saint-Lambert l'utilise rarement. Toute référence au fait que la ville pourrait exproprier n'importe qui, n'importe quand n'est pas à propos. Le propriétaire, conformément à la loi, recevra la pleine valeur de sa propriété. Le tribunal administratif du Québec veille à cela.</p> <p>Nous croyons qu'il s'agit là d'un endroit stratégique en vue d'implanter un établissement scolaire et cela pourrait répondre aux besoins de redéveloppement, entre autres, du secteur Saint-Charles. C'est une option que nous nous devons de ne pas négliger.</p>	
3.	<p>Caroline Derome 60, de Bretagne St-Lambert, QC, J4S 1A4 deromejulien@videotron.ca</p>	<p>1. Concernant le point 7.2 : Monsieur Bowles (ou sinon, monsieur le maire), votre proposition de réserve foncière manque de mise en contexte et me semble trop sommairement justifiée. Pourriez-vous, svp, nous présenter plus d'informations sur le projet : qui a initié cette demande auprès de la ville; quel genre d'établissement scolaire (public, privé, francophone, anglophone, éducation aux adultes, garderie, etc.); ce projet s'inscrit-il dans le plan de zonage existant; quelle est l'urgence; avez-vous exploré d'autres options; pourquoi cette firme d'avocat (Municonseil) plutôt qu'une autre ?</p> <p>Réponse : Même réponse que la question 2.</p> <p>2. Concernant le point 8.1 : À la fin du procès-verbal de la réunion du CCU du 17 juin 2020, on s'aperçoit que Monsieur Chapeleau se questionne au sujet de la réglementation existante obligeant les résidences à maintenir au moins un arbre en façade. En réponse à cette préoccupation, l'urbaniste de la ville (Mme Larose) se propose d'y porter une « attention particulière ». Peut-on savoir ce que ça veut dire, avec plus de transparence ?</p> <p>Réponse : Le règlement de zonage est très précis sur le sujet. Je vous invite à lire le chapitre 5 du règlement de zonage. Dans la cour avant, ça prend un arbre par 50 m². Nous sommes présentement dans la révision des règlements d'urbanisme et nous souhaitons réviser toutes les dispositions, avec une orientation très claire de promouvoir le développement durable.</p>	Greffe
4.	<p>Claudette Gagnon 126 d'Alsace claudette.gagnon6@hotmail.ca</p>	<p>Bonjour, Voici une question au sujet de l'expropriation du 840 Notre-Dame pour le conseil de ville.</p> <p>Quel est le but de cette expropriation et pourquoi le faire à ce moment ci?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		Réponse : Répondu à la question 2	
5.	<p>Pierre Hogue 181 boul. de l'Union louipier@videotron.ca</p>	<p>Voici les questions dont j'aimerais avoir réponse ce soir lors de la séance municipale. Elles sont adressées à monsieur le Maire et concernent l'item 4.3 de l'ordre du jour. Merci de votre attention,</p> <p>Mes questions sont toutes en rapport avec l'item 4.3 de l'ordre du jour qui mentionne le terme « investissement » alors qu'il s'agit en soit de subvention annuelle. Merci de donner une réponse à chacune de mes interrogations.</p> <p>1- Ce bail à long terme est de quelle durée et sous quelle administration municipale a-t-il été négocié? Que prévoit-il au niveau des taxes municipales annuelles?</p> <p>Réponse : Les négociations avec le Country club de Montréal remontent en mai 1969. C'est le 20 août 1973 que le tout s'est transigé. Il y a eu des référendum à l'époque et la commission des affaires municipales avait approuvé. Les dernières négociations remontent à 2006 avec la notion d'un contrat d'emphytéose. Le terme est consenti jusqu'au 31 octobre 2050. Le Country club paie des taxes municipales et taxe d'eau.</p> <p>2- Quel était le directeur général de l'époque? S'il s'agit de Mme Lortie, est-t-il vrai qu'elle était alors membre du Country Club et de son CA.?</p> <p>Réponse : En 1969, il s'agissait de Paul-H Savard. En 2006, il s'agissait de Mme Lortie. Une lettre du sous-ministre Marc Lacroix, datée du 28 janvier 2010 conclut qu'il n'y a pas d'intérêt pécuniaire particulier.</p> <p>3- Cette récente correspondance à la Ville fait état d'une obligation d'une contribution annuelle MINIMUM de \$40K. Est-ce à dire que la Ville ait pu verser davantage dans le passé?</p> <p>Réponse : C'est le Country Club qui a l'obligation de réaliser des investissements annuels minimum de 40 000 \$. Entre 2006 et 2013, le montant s'élève à 2.2 M \$. C'est donc plus de 270 000 \$ par année.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>4- Cette contribution annuelle est-t-elle indexée?</p> <p>Réponse : Non</p> <p>5- Sous quelle rubrique du budget municipal retrouve-t-on dûment clairement identifiée cette contribution?</p> <p>Réponse : Ce n'est pas dans nos livres. C'est le Country Club qui doit investir. La ville reçoit les états financiers du CCM</p> <p>6- Le chalet du Golf est-t-il la propriété exclusive du Country Club?</p> <p>Réponse : Cet actif est compris dans l'emphytéote et le Country Club a l'obligation de l'entretenir.</p> <p>7- La Ville a-t-elle un représentant sur le CA du Golf? Si oui, c'est qui ? et pourquoi n'en parle-t-il pas au tour de table des conseillers lors des séances publiques municipales?</p> <p>Réponse : Pierre Brodeur</p> <p>8- Le Golf présente-t-il ses états financiers annuels à la Ville? Si oui, vu l'importance de la générosité municipale à son égard, pourquoi ne pas les rendre publics? Pourquoi cette opacité de la part d'un citoyen corporatif qui bénéficie de tant de largesses municipales?</p> <p>Réponse : Les états financiers sont déposés à la ville et le Country Club paie sa juste part par les taxes foncières.</p> <p>9- Outre ce qui est déjà connu, ce bail comporte-t-il d'autres avantages de la part de la municipalité à l'égard de cette administration?</p> <p>Réponse : Non</p> <p>J'arrête ici une liste de questions du simple petit citoyen payeur de taxes qui trouve plutôt gênant, voire indécent ce bail.</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
6.	<p>Karen Gutrath karengb@gmail.com</p>	<p>Dear M. Brodeur,</p> <p>Question concernant l'expropriation et un « post » sur le Forum sur Facebook (le préambule personnel de madame a été enlevé) :</p> <p>I'm not sure what I can do to help this situation but if anyone can help me understand if there is anything we can do to stop this, please let me know.</p> <p>My belief is Serenity Gardens should be the future model that we should be following for our older generation who can't live at home. I didn't want my mom to live in a hospital setting. We shouldn't be removing the model that is working. This is very sad and stressful and I don't feel there was any warning that this might be happening.</p> <p>Réponse : Même réponse que la question 2... Et pour l'instant, rien ne va changer pour ce petit établissement destiné aux personnes âgées.</p>	Mairie et direction générale
7.	<p>Denis Lecompte</p>	<p>Bonsoir à vous tous.</p> <p>Ma question s'adresse a monsieur Glorieux et /ou madame Marcotte.</p> <p>Au procès verbal du CCU du 20 mai dernier, Richard Boulet mentionne qu'une rencontre spéciale avec les membres du CCU sera organiser afin d'analyser le projet du temple Maçonnique.</p> <p>Cette rencontre ayant eu lieu, donnez-nous les détails de cette rencontre sur le projet du temple Maçonnique, merci.</p> <p>Réponse : Le promoteur, monsieur Boivin, nous a entretenu sur son projet et ses intentions de le réaliser.</p>	Greffé
8.	<p>Charles Etienne Robert 514 806-0200 renovaplan@videotron.ca</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Voici mes questions pour le conseil municipal de ce soir. Une à l'ordre du jour et l'autre au sujet d'un règlement de zonage. Merci.</p> <p>Concernant l'expropriation du 840 avenue Notre-Dame, comme vous le savez c'est un immense terrain qui comprend un immeuble en fond de cour à côté de L'Église St-Francis.</p> <p>Cet endroit est utilisé par une résidence de personne âgée et les dernières années, un camp de jour pour enfant durant la belle saison. Je sais également que certains citoyens ont fait de la culture de potager. Tout mon respect au conseil,</p>	Greffé Mairie

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Voici deux questions :</p> <p>1. L'expropriation dite à des fins publiques, est-il dans le but ultime qu'un promoteur privé nous présente un projet à saveur Trigone ou Cogir ?</p> <p>Réponse : Non, l'avis de réserve est donné pour fins publiques.</p>	
		<p>2. Dans le cadre de la vision verte de la ville de Saint-Lambert, ne serait-il pas plus judicieux de conserver ce magnifique endroit à des fins communautaires pour intégrer les enfants de l'école Rabeau et autres citoyens aux pratiques de la culture urbaine, jardin comestible et de l'environnement ? D'autant plus que plusieurs citoyens de Saint-Lambert, sont privés du plaisir de cultiver dans un jardin communautaire.</p> <p>Réponse : Vous pourrez discuter de votre vision dans le cadre des consultations au plan d'urbanisme.</p>	
9.	<p>Pierre Sénécal 20 Argyle, pierresenecal@hotmail.com</p>	<p>Bonjour, Suite à la décision de votre conseil municipal de vouloir, au point 7.2 de l'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2020, procéder à l'imposition d'une réserve pour fins publique - Expropriation du 840 rue Notre-Dame à Saint-Lambert, je voudrais savoir si un règlement d'emprunt est associé à cette expropriation compte tenu de son évaluation foncière de plus de 1,5 million de dollars. En vous remerciant de votre attention,</p> <p>Réponse : Non, pas de règlement d'emprunt.</p> <p>Toujours concernant le point 7.2 de l'ordre du jour, si cette résolution avait pour objectif de créer une réserve pour fins publique au profit d'institution d'enseignement, pourquoi n'avez-vous pas ciblé l'ancienne école REACH situé au 471 rue Green à Saint-Lambert alors que la Commission Scolaire Riverside avait déclaré, par l'entremise de son directeur-général, Monsieur Sylvain Racette, de céder cette ancienne école une fois que sera construite le nouveau gymnase sur l'ancienne école primaire anglophone sur la rue Queen au coin de Union?</p> <p>Réponse : C'est une possibilité qui sera explorée.</p>	Greffe Conseil

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Dernière question concernant le point 7.2 de l'ordre du jour, le conseil municipal a procédé cette année à l'expropriation de plusieurs propriétés sur la rue Saint-Charles entre Saint-Georges et Mercier avec la création d'un Comité de revitalisation dans ce secteur, pourquoi ne pas intégrer un espace à cet endroit pour une future école en cas de besoin au lieu de vous en prendre à des personnes âgées sans défense qui ne demande qu'à finir leur jour paisiblement à la résidence pour aînées Serenity situé au 840 Notre-Dame?</p> <p>Réponse : Ce n'est pas exclu.</p>	
10.	Dominique Lebeau, 243 avenue Saint-Laurent, Saint-Lambert	<p>À l'ensemble des personnes élues du Conseil de ville de Saint-Lambert, à la Direction générale et à la Direction du Greffe.</p> <p>S.V.P., ne pliez pas aux demandes des entrepreneurs privés; tout le monde doit enfin «sortir» de l'ère des souffleurs à feuilles, surtout ceux à essence, ça presse!</p> <p>De la même façon, on s'explique mal pourquoi -- et comment! -- la ville de Saint-Lambert serait elle-même exemptée.</p> <p>Au final, c'est une excellente mesure que cette abolition des souffleurs à feuilles, à essence pour le moment si je comprends bien, merci.</p> <p>Allons jusqu'au bout, collectivement: pas d'exception s.v.p.!</p> <p>Bravo encore une fois pour tout votre bon travail; c'est vrai, nous sommes très contents de façon générale, haha!</p> <p>Bonne rencontre ce soir, tout mon soutien.</p> <p>Réponse : Les contrats municipaux seront adaptés en conséquence.</p>	Greffe
11.	Hugues Létourneau Réseau écocitoyen de Saint-Lambert 450-465-8712	<p>(3.1) Adoption - Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles.</p> <p>En lien avec les amendements apportés au règlement sur les souffleurs à feuilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contractants, sous-contractants de la Ville en seront-ils aussi exclus? • Quelle est la définition que la Ville donne à l'expression : les services d'utilité publique ? • Pourquoi la Ville ne bannit pas ces souffleurs de notre ville- ils sont reconnus pour contribuer à l'effet de serre, bruyant et pulvérisateur de poussière? <p>Réponse : La ville veut bannir les souffleurs à feuille à essence.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>(4.3) Country Club Montréal Montréal– Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les investissements devant être exécutés qui seront reportés? • Quels sont les sommes qui devaient leur être consacrés? <p>Réponse : Il s’agit d’investissements aux infrastructures, et donc au maintien d’actifs. La ville ne paie rien au Country Club, la ville reçoit des taxes.</p>	Greffe
		<p>(6.1) Projet de piétonnisation partielle de l’avenue Victoria. Compte tenu du REPORT de l’étude et du projet de piétonisation de l’avenue Victoria en 2021 et d’en faire l’étude spécifique dans le plan de de mobilité durable; Compte tenu de l’augmentation de la vente de vélos, (4 fois plus que l’an passé) Compte tenu qu’il serait primordial d’offrir aux cyclistes des supports à vélos à proximité des commerces et des restaurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de nouveaux supports à vélos et pour combien de vélos la Ville de Saint-Lambert a l’intention d’installer cet été sur la rue Victoria? • Auriez-vous l’amabilité de nous indiquer les lieux de leur installation? <p>Réponse : Il y a plus de 80 places existantes à vélo au centre-ville. Il nous fera plaisir de vous informer des nouveaux emplacements.</p> <p>Merci et Bonnes vacances à vous Monsieur le Maire, Les Conseillères et Conseillers ainsi qu’à l’Administration municipale</p>	Greffe
12.	Michèle Ferrand Doat 450, rue St-Georges Saint-Lambert	<p>Préoccupation Questionnement sur l’expropriation du 840 Notre-Dame? Qu’en est-il? Que va-t-on faire à cette place? Quelles sont les intentions? J’espère être renseignée après cette réunion du Conseil.</p> <p>Réponse : Répondu à la question 2.</p>	Greffe
13.	Édith Moranville	<p>Ma question s’adressent À Bernard Rodrigue</p> <p>1) Quelle est votre position sur la piétonisation de l’avenue Victoria?</p> <p>Réponse par Bernard Rodrigue : Sur la piétonnisation je remercie les commerçants qui ont écrit au conseil municipal c’est un sondage précieux qui témoigne la couleur de leur réaction.</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Ce projet aurait mérité un concept dès le départ, et pour ma part je ne crois pas à l'improvisation et on aurait dû apprendre du flop de la Navette urbaine.</p> <p>C'est au conseil de proposer un concept et les commerçants doivent être partie prenante au projet. Il y a de beaux exemples Village gay, et la terrasse rouge sur Saint-Denis.</p> <p>Ce projet mérite un concept et de l'animation urbaine et nous ce qu'on a reçu c'est un banal plan de fermeture de rue. Depuis la restructuration je dis toujours que l'Urbanisme est vraiment la faiblesse de notre ville, il faudra travailler sur cela.</p>	

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 6 JUILLET 2020

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1.	<p>Pierre Sénécal 20 Argyle, pierresenecal@hotmail.com</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez dans pièces jointes diverses photographies qui ont été prise samedi le 27 juin 2020 dans l'après-midi en guise de preuve de la dégradation des installations municipales à Saint-Lambert. La première photographie sur la gauche est celle d'un trou qui n'a pas été asphalté complètement juste en face du 333 Riverside, on peut y constater la présence d'asphalte neuf qui n'a que partiellement rempli le trou sur le bord du trottoir et qui représente toujours un danger pour la circulation automobile. La deuxième photographie à partir de la gauche montre la présence d'une bouteille en verre fracassé sur le terrain de stationnement du Centre de Loisirs et il n'y a personne pour ramasser les dégâts en fin de semaine.</p> <p>La troisième photographie représente quelques-unes des douzaines de cannettes en aluminium qui jonchent le terrain de soccer au Parc Lespérance que personne n'a pris la peine de ramasser. La quatrième photographie montre la rampe d'accès pour personnes handicapées de la Maison Desaulniers dans un état de délabrement avancé au point de représenter un danger pour les personnes âgées qui emprunteront ce chemin à la réouverture de cette institution.</p> <p>La cinquième photographie représente l'une des nombreuses poubelles remplit à pleine capacité que les cols bleus n'ont pas pris la peine de vider au Parc du Village et c'est le même scénario au Parc Gordon situé juste en face de l'Hôtel de Ville. La dernière photographie à droite représente l'amoncellement de branches mortes accumulé entre les supports à vélo du Parc Saint-Denis que votre sous-traitant mandaté pour entretenir cet espace vert, en occurrence Progazon, n'a jamais pris la peine de ramasser en deux semaines.</p> <p>En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à ces questions,</p> <p>Ma question est la suivante : et elle s'adresse à chaque membre du conseil municipal, comment les membres du conseil municipal peuvent-ils tolérer une telle malpropreté et un tel degré de relâchement dans la qualité du travail accompli sur les actifs municipaux de Saint-Lambert? Quels sont les mesures correctives que vous comptez adopter afin de redresser la situation en cette période de pandémie du COVID-19? Finalement, peut-on savoir ce que fait votre "inspecteur municipal" qu'on ne voit jamais</p>	Greffé

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>travailler sur le terrain à inspecter les parcs municipaux dans le but d'exiger des mesures correctives à l'endroit des cols bleus de la Ville de Saint-Lambert?</p> <p>Réponse : Nous comptons toujours sur la participation citoyenne pour nous aider à maintenir nos actifs propres. Ainsi, il est facile pour un citoyen d'utiliser l'application de requête dans B-citi pour nous rapporter des situations ou signalement concernant l'entretien de nos équipements.</p>	
2.	Pierre Sénécal	<p>Ma deuxième question : concerne la politique discriminatoire implantée par la Ville de Saint-Lambert sur les installations sportives et ce, plus particulièrement entre la piscine extérieure de la Voie Maritime (Seaway) et le Centre de conditionnement physique (Entraînement Maniatis THT) situé au Centre de Loisirs. Elle s'adresse au maire ainsi qu'à Madame France Desaulniers à titre de membre du comité municipal des loisirs et de la vie communautaire. Comment pouvez-vous justifier le fait que la population lambertoise peut réserver une plage horaire à la piscine extérieure de 1 heure et quinze minutes alors que c'est limité à seulement une heure au Centre de conditionnement physique? Comment pouvez-vous justifier le fait qu'à la piscine extérieure de la Voie-Maritime (Seaway), la douche est obligatoire et les usagers ont accès aux toilettes tout en profitant des nombreux bancs pour enlever ses chaussures avant la baignade alors qu'au Centre de conditionnement physique on nous refuse l'accès aux douches ainsi qu'aux toilettes en plus de ne pas avoir de bancs pour s'asseoir en sortant pour changer de paire de chaussures? Autrement dit, reconnaissez-vous le caractère discriminatoire de votre politique à l'endroit des usagers du Centre de conditionnement physique et, dans l'affirmative, comptez-vous adopter des nouvelles directives juste et équitable dans les plus brefs délais?</p> <p>Réponse : Mesurer en fonction de la Covid-19, ce n'est pas une situation normale. Nous respectons les consignes de la santé publique.</p>	Greffe
3.	<p>Danielle Brassard-Leduc 208 Place Strasbourg danielle_leduc@videotron.ca</p>	<p>Cher Conseil de ville :</p> <p>Merci d'avoir proposé un option zoom.</p> <p>Je constate que c'est le directeur qui lit les questions des citoyens,</p> <p>Est-ce que les citoyens pourraient se présenter au centre Hooper pour poser leur question ?</p> <p>Advenant l'impossibilité est-ce que la nouvelle greffière pourrait lire les questions ? Elles seraient lues de manière plus juste et démocratique.</p> <p>On a droit à 50 personnes en rassemblement pourrions-nous avoir une assemblée ?</p> <p>Merci de votre attention</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse : Le Dg travaille dans l'intérêt de la ville. Vos commentaires portent préjudice au travail du directeur général. Nous avons comme obligation de nous assurer que l'endroit choisi pour les séances soit sécuritaire. Je suis inquiet qu'il y ait une deuxième vague. Nous allons étudier la nouvelle directive de la ministre et nous allons agir dans les meilleurs intérêts. Il y a des risques de contagion, je prends note de votre demande, mais nous verrons.</p>	
4.	Danielle Brassard-Leduc	<p>Aussi est ce que nos représentants élus peuvent avoir le temps nécessaire à s'exprimer. Pourquoi n'ont-ils que 3 minutes ? Est-ce démocratique ?</p> <p>Réponse : Dès le début de notre mandat, nous avons mis en place de nouvelles règles car les séances s'éternisaient jusqu'à minuit parfois. Unanimement, nous avons décidé, au conseil, de nous mettre un cadre que nous respectons et nous allons nous y en tenir.</p>	Greffe
5.	Aurélien Labrunye labrunya@hotmail.com	<p>Bonjour, Je suis récemment arrivé à St Lambert et j'habite à quelques maisons de l'autoroute 132. Je souhaitais savoir si la Ville avait procédé à des études sur tout ou partie de Riverside afin de réfléchir aux solutions possibles pour atténuer les effets néfastes de la 132 sur la qualité de vie : bruits et pollution notamment. Le champ des possibles est grand (mur en béton, bois, terre, arbres, lamelles de plastique transparentes etc..), la situation est complexe (plus ou moins de largeur selon les endroits, vue sur Montréal à préserver plutôt qu'avoir un mur devant soi.) et les coûts éventuels importants. Mais je pense que c'est un bel enjeu pour améliorer la qualité de vie des habitants de St Lambert. Merci.</p> <p>Réponse : C'est une situation très complexe vous en conviendrez. La ville possède une étude préliminaire qui date de 2011 dans le cadre du projet Riverside. Le conseil de l'époque n'avait pas donné d'orientation sur la construction d'ouvrage, tels que mur acoustique. Peut-être qu'un projet de boulevard urbain serait plus approprié. Nous sommes en discussions avec le MTQ. La refonte du plan d'urbanisme sera l'occasion de revoir ce dossier et je vous invite à venir en discuter avec nous dans le cadre de ces consultations publiques.</p>	Greffe
6.	Christian Gendron 257 Terroux 257terroux@gmail.com	<p>M. Le Maire, M le Directeur Général, ma question est en rapport à la coupe de pelouse dans les parcs de la ville. À part un nombre de fois minimum de coupes dans le contrat, est-ce qu'il y a quoique ce soit dans ce dernier qui fait une différence entre un terrain sportif et le reste d'un parc?</p> <p>Malheureusement, il semble et ça n'a pas besoin d'être le cas partout, qu'à chaque années suite à une coupe trop courte le gazon devient brûlé pour le reste de l'été Merci!</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse : Les parcs et les terrains sportifs ont un programme de tonte différent. L'été est particulièrement chaud et il manque d'eau. Nous sommes à notre 4^e canicule, il est donc difficile de conserver un gazon de qualité, surtout avec l'interdiction d'arroser qu'il y a eu.</p>	
7.	<p>Sherazad Adib Citoyenne de St-Lambert sadib@catalyst.org</p>	<p>Bonjour, J'habite au 32 Macaulay à St-Lambert et j'aimerais soumettre une question à la séance du lundi 6 juillet. Voici ma question : mon mari et moi sommes très inquiets de la vitesse à laquelle les voitures se déplacent sur notre rue. Notre panneau de signalisation, qui est d'ailleurs désuet, montre souvent des vitesses de 50-60 km/h sur une rue résidentielle. Nous avons déjà entrepris dans le passé des démarches auprès de la ville qui nous a promis un dos d'âne. Nous l'attendons toujours. Notre conseillère municipale a aussi été informée lors de sa campagne d'il y a 2 ans que les résidents étaient inquiets mais elle n'a jamais fait de suivi après son élection. Il y a beaucoup de familles avec des enfants sur la rue et les risques d'une tragédie sont élevés. Est-ce que la ville va enfin prendre des mesures pour protéger nos familles? Merci</p> <p>Réponse : Votre dossier est transféré au comité de gestion des déplacements. Le conseil municipal a aussi adopté une politique sur ce sujet. C'est très encadré et un membre de l'administration communiquera avec vous prochainement. Nous avons fait du comptage, il y avait effectivement des effets de vitesse. Nous allons faire de la surveillance policière et remettre les bollards. Le comité de gestion des déplacements pense également avec un sens unique. Julie Bourgoin va communiquer avec vous demain pour en discuter.</p>	Greffe
8.	<p>Caroline Derome 60, de Bretagne St-Lambert, QC, J4S 1A4 deromejulien@videotron.ca</p>	<p>Mes questions font suite aux propos livrés par le maire de notre ville lors d'une entrevue avec Madame Caroline St-Hilaire le 30 juin dernier.</p> <p>Monsieur le maire, lors de cette entrevue, vous avez souvent fait référence à « votre procureur ». Pourriez-vous nous donner le nom de cet avocat (et aussi celui de la firme) qui semble vous avoir bien mal conseillé dans cette affaire ?</p> <p>Réponse : Me Marc-André Lechasseur du bureau de Bélanger Sauvé.</p> <p>Croyez-vous, en rétrospective, que le promoteur qui vous a tous envoyé une mise en demeure a effectivement réussi à vous intimider ? Croyez-vous, maintenant, qu'il a tout intérêt à recommencer étant donné que vous avez mordu à l'hameçon ?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse : Ce n'est pas un promoteur qui a envoyé la mise en demeure, c'est un propriétaire d'un immeuble commercial qui croit avoir subi un tort parce qu'un élu municipal a transmis au journal local son projet de transformation.</p>	
		<p>Comprenez-vous pourquoi j'ai perdu confiance et que je crois que des mesures disciplinaires devraient viser le directeur-général de la ville pour son rôle très malavisé dans ce conflit aux allures de vendetta ?</p> <p>Réponse : Vos propos me blessent et chaque fois qu'un fonctionnaire est accusé injustement, je dois intervenir. Le maire a des valeurs et je respecte mon code de déontologie. J'ai participé à améliorer le climat de travail à la ville. Lorsque les ressources humaines reçoivent une plainte d'harcèlement, nous devons prendre les mesures qui s'imposent. Personne ne mérite de se faire critiquer en pleine séance publique.</p> <p>Peut-on aussi mieux nous expliquer, avec un souci d'imputabilité, pourquoi la révision du plan d'urbanisme ne se concrétise toujours pas et que les citoyens ne sont pas tenus informés des discussions qui s'y rapportent ?</p> <p>Réponse : Le processus est en cours. Depuis le mois de mars, nous sommes en pandémie, les consultations publiques ont des contraintes. Soyez compréhensifs à la situation. Des dossiers sont retardés, pas juste à Saint-Lambert, mais partout il y a des délais.</p>	
9.	<p>Eric Coll 430 Walnut Saint-Lambert 514-436-0708 Eric Coll eric@teracomtraining.com</p>	<p>Hello, This is a two-part question for the city council meeting tonight.</p> <p>a) What action will city council take to correct the seriously flawed lighting system installed over the past year in Parc Lesperance and the Coulee Vert?</p> <p>Last year, bright pedestal lights were installed at ground level throughout Parc Lesperance and all along the Coulee Verte. The design of these lights is a total failure, as they shine bright light sideways into the eyes. The lights should shine downwards, but do not. This is a failure, and the fact is the lights shine brightly sideways It is a terrible design that lowers safety and lowers enjoyment. The lights do not illuminate the path since they are at ground level. They shine into the eyes, blinding a pedestrian as they walk past, then leaving them the dark until being blinded by the next light 30 meters down the path. There is a reason why you don't see streetlights at ground level pointing sideways in cities all over the world! The best thing to do would be to turn off these lights and return to the status quo. The second-best thing would be to install shades. I wrote a letter to the city about this, was referred to a M. Painchaud, who did not return my message and has done nothing to correct the problem.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse : Un suivi sera fait à la direction du génie parce qu'il s'agit d'un point de suivi avec les professionnels.</p> <p>b) What action will the city take to ensure taxpayers are getting value for money and competent administration of public works?</p> <p>There have been a string of projects with unacceptable results over the past years: the problem of bright lights at ground level shining sideways ruining the night-time aspect of the Coulee Verte, which has never been acknowledged, let alone corrected; the paving fiasco on Victoria Avenue where the city did not raise the manhole covers, and did not send an inspector to supervise the works and ended up creating big potholes on Victoria, some of which have never been rectified; the massive cost overrun on the library renovation; and the painting of the sprinkler pipes on the ceiling of the arena bright red, for no legal or regulatory reason, ruining the aspect of the ceiling after so much effort was expended to save it, to name a few.</p> <p>Réponse : Pour chaque cas relevé par M. Coll, il y a eu des études particulières ou ajustements requis, dans le sens de l'amélioration continue. Nous ferons les correctifs nécessaires s'il y a lieu.</p> <p>Will the city undertake to review the personnel involved in these fiascos, and take steps to ensure competent personnel are in place, so that taxpayers get a quality of service in line with the level of taxes we are paying? It appears that there is a significant problem to address.</p> <p>Thank you,</p>	
10.	<p>La Famille Bernier 107 rue Reid - St-Lambert</p>	<p>Questions conseil de ville et à la conseillère du district 8 - 6 juillet 2020 Merci à l'avance pour le retour et la transmission des questions pour ce soir.</p> <p>1) Nous aimerions savoir pourquoi il est difficile d'avoir une entente annuelle au centre des loisirs pour la danse du Studio danse C - studio de notre enfant</p> <p>Réponse : Le Centre des loisirs offre des cours à l'ensemble de la population lambertoise. L'équipe de la culture et des loisirs reçoit les demandes des organismes et attribue les locaux et les heures en tenant compte de leurs besoins. Bien sûr, les heures les plus en demande se situent entre les plages horaires de 17 heures à 21 heures. Nous essayons de les répartir équitablement.</p> <p>2) est-ce qu'un plateau dédié à la danse dans notre ville pourrait avoir sa place pour faciliter la planification puisque la demande a augmenté de façon significative chaque année</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Réponse : Nous sommes conscients de la croissance importante des cours de danse dispensés par le Studio Danse C et de leur popularité auprès des jeunes et moins jeunes! Nous devons toutefois composer plusieurs organismes et offrir une variété d'activités communautaires, culturelles et sportives à l'ensemble des résidentes et des résidents.</p> <p>3) chaque année la planification des cours de danse est difficile et le studio de notre enfant rencontre des difficultés et ce, à chaque session d'activités bien qu'il soit géré de façon presque entièrement bénévole, pourquoi ?</p> <p>Réponse : Nous devons composer avec la réalité du centre des loisirs.</p> <p>4) pourquoi les autres sports ont la possibilité de planifier leurs activités sur une base annuelle et pas le studio de danse C.</p> <p>Réponse : Les organismes qui offrent des activités sur une base annuelle sont l'Association de hockey et le Club de patinage artistique. Le CPA offre également des cours qui nécessitent une inscription à chaque session. Ces deux organismes offrent de cours qui se pratiquent sur glace et la ville offre des heures de patinage libre.</p>	
11.	Lyne Bellavance	<p>Bonjour, Je suis citoyenne de la rue Oak et fréquente avec plaisir le centre des loisirs (et voyage habituellement en train).</p> <p>Je constate que le marquage de l'intersection des rues Mercier et Oak est effacée déjà! D'autant que cette intersection avec 4 stop et deux passages piétons est particulièrement dangereuse. En temps normal, les traverses ne suffisent pas à nous sécuriser nous les piétons car la sortie du stationnement et les 3 rues sont très passantes. Avec les travaux aussi sur la rue St-Charles, c'est similaire : les passages piéton avec le marquage au sol est presque disparu, ce qui est préoccupant car les stop ont été retirés : les seuls éléments qui restent ce sont les panneaux de passage piéton, ce qui est nettement insuffisant.</p> <p>Ma question : À quel moment comptez-vous aménager correctement et sécuritairement l'intersection Mercier-Oak (<u>marquage</u> clair, panneau piéton, etc.) et les autres rues de St-Lambert? Il faudrait que cela soit fait avant la rentrée... Il y a beaucoup de marcheurs à St-Lambert et il serait temps de montrer que nos espaces urbains les considèrent et les traitent avec respect, peu importe leurs âges, par de la signalisation claire partout en ville, car même dans les rues secondaires, le marquage «a fondu comme neige au soleil».</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Merci de considérer la présente : je crois que St-Lambert peut corriger la situation avec célérité et s'assurer que ses installations soit durables. Nous avons été patients au moment des travaux du Centre des loisirs, mais depuis quelque temps, la sécurité de tous est en péril.</p> <p>Réponse : Merci pour vos commentaires, le dossier est transmis à la direction concernée. Nous mettons de la pression sur la compagnie qui a fait les travaux. Nous allons tout faire pour avoir satisfaction dans ce dossier.</p>	
12.	<p>Cornelia Mateias 354 Saint-Thomas,</p>	<p>Bonjour, Mes questions pour la deuxième partie de séance de Conseil du 6 juillet 2020. Je vous remercie de lire les explications et la question en entièreté et de manière exacte, elles ne dépassent pas les 3 minutes.</p> <p>1. Question pour Madame France Désaulniers. Durant la dernière séance du conseil, j'ai retenu la proposition de Madame Marcotte qui me semble assurer davantage la transparence et qui dit que les questions des citoyens doivent être lues par le Greffier de la ville. Ma question: pourquoi ce n'est pas le greffier de la ville qui lit les questions du public, si nous les envoyons de toute manière à la greffe, quelle est votre position vis-à-vis de la proposition et qu'est-ce que vous comptez faire en ce sens?</p> <p>Réponse : Je serais en faveur que la greffière lise les questions. Nos procédures de vidéoconférence sont récentes, des mouvements de personnel au greffe ont été nombreux, nous verrons éventuellement.</p> <p>2. Question pour Madame France Désaulniers. Après une séance du conseil en décembre 2019, je vous ai dit que je trouve malheureux que le district 3 dont je fais partie ne soit représenté dans aucun comité de la ville, car vous (et autres élus) avez voté pour exclure le Conseiller du District 3 Bernard Rodrigue de tous ces comités. Ma question: Êtes-vous confortable avec cette situation qui perdure depuis 6 mois et qui pénalise les résidents, en qualité de collègue de M. Rodrigue et en qualité de mairesse suppléante?</p> <p>Réponse : Ceci est en lien avec un dossier confidentiel. Faire partie d'un comité, ce n'est pas une obligation. Tous les citoyens peuvent s'adresser aux présidents de comités nonobstant le district du représentant au comité.</p> <p>3. Question pour le conseiller du district 3, M. Bernard Rodrigue.</p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Est-ce que ça arrive, à part d'être exclu de tous les comités et de demander des enquêtes sur votre dossier de crédit, que vous soyez parfois "oublié" des communications envoyées à tous autres conseillers et que ce soient certains de vos collègues qui vous renvoient les courriels pour que vous ayez l'information? Comment commentez-vous cette situation?</p> <p>Je vous remercie,</p> <p>Réponse : Je n'ai pas été exclu, mais bien non nommé dans des comités. Je ne reçois pas plusieurs invitations et je ne reçois pas l'information dans les délais souhaités. Je ne commenterai pas davantage car un dossier suit son cours aux instances gouvernementales.</p>	
13.	<p>Serge Gracovetsky gracovetsky@videotron.ca</p>	<p>SAG – Questions au Conseil du 6 Juillet 2020.</p> <p>Dans son entrevue du 28 juin 2020 avec madame Caroline St-Hilaire, le maire a affirmé que c'est le « conseil qui a demandé que la firme Trak soit « mandatée » pour faire enquête sur les fonctionnaires et les élus afin de protéger la réputation des élus » (à la minute 7:34 de l'enregistrement).</p> <p>Je n'ai pu trouver aucune évidence démontrant que cette affirmation soit vraie.</p> <p>Question # 1 : Pourquoi le maire affirme-t-il clairement que ce sont les élus du conseil qui ont demandé que Trak enquête sur eux-mêmes ? Que l'on fouille leurs courriels et lignes de crédit et autres informations financières privées ?</p> <p>Réponse : Le maire va collaborer pleinement avec le ministère des Affaires municipales.</p> <p>Question # 2 : S'il s'avérait que le maire ne puisse prouver que l'espionnage des élus et des fonctionnaires ait été « mandaté » par les élus (c'est le mot exact utilisé par le maire dans l'entrevue), alors la conclusion logique inévitable serait-elle que le maire n'a pas dit la vérité en réponse à madame Caroline St-Hilaire ? Le maire est-il prêt à reconnaître publiquement qu'il n'a pas reçu le mandat des membres du conseil de la ville pour se faire espionner eux-mêmes ?</p> <p>Réponse : Aucun commentaires tant que je n'aurai pas rencontré le ministère des affaires municipales.</p>	<p>Greffe Conseil Direction générale</p>

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Question # 3 – S’il était vrai que le conseil avait donné son accord pour s’espionner, comment se fait-il que les dépenses de la firme Trak et autres déboursements associés à cette enquête aient été cachés au conseil ? Pourquoi le directeur général s’oppose-t-il à ce que je reçoive la liste de ses dépenses de délégation que m’ont été accordées par le précédent greffier en décembre 2019 ?</p> <p>Réponse : Même réponse que les 2 précédentes. La demande d’information est abusive et l’ancien greffier n’avait pas l’intention d’y donner suite.</p> <p>Il semblerait que ne pas reconnaître les faits dans une affaire d’espionnage est au-delà d’un acte répréhensible. Ne serait-ce pas un comportement totalement inacceptable de la part d’un représentant de Saint-Lambert ? Pour clore ce chapitre désastreux dans la gestion de notre ville, ne faudrait-il pas que le maire démissionne sur le champ, à coût nul pour la ville, et que la commission municipale du Québec nomme un remplaçant jusqu’aux prochaines élections municipales ?</p> <p>Question # 4 - Le maire est-il prêt à faire le seul geste honorable qu’il lui reste soit de démissionner sur le champ ? Si non, pourquoi devrait-il rester, puisqu’il ne représente que 33% d’une population qui a voté sur la base de ses promesses électorales qui n’ont pas été respectées ?</p> <p>Réponse : Pas de commentaires. J’ai un mandat de contrat et je vais l’assumer.</p>	
14.	<p>Madeleine Roy 621 avenue de Sanford roymr@bell.net</p>	<p>Monsieur le Maire, Je suis allée récemment, pour la première fois en 50 ans de résidence à St-Lambert, au parc du Havre de St-Lambert. La vue sur le fleuve est magnifique et l’endroit est très agréable. Cependant, le parc était d’une saleté repoussante, malgré la présence de poubelles bien en vue. Je suggère de placer des affiches rappelant aux citoyens que leurs déchets leur appartiennent et qu’ils sont responsables d’en disposer proprement.</p> <p>Exemple d’affiche : “Vos déchets vous appartiennent. Ne les oubliez pas”.</p> <p>Placer un dessin de poubelle sous ces deux phrases. De telles affiches auraient également leur place dans les autres parcs de St-Lambert. Je compte sur vous et votre équipe pour solutionner ce problème, ce qui augmenterait le plaisir de se promener dans nos magnifiques parcs pendant que nous sommes tous en pause.</p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		Réponse : Merci pour vos commentaires, vous avez raison, la propreté c'est l'affaire de tous.	
15.	Denis Lecompte	<p>Question pour la direction générale est-ce que vous jugez que la sécurité est acceptable sur le terrain du 263 Elm. Le promoteur lui ,a pu juger par lui-même.! Merci de me répondre.</p> <p>Réponse : Nous avons parlé à M. Boivin et une clôture sera installée cette semaine autour du bâtiment.</p>	
16.	Marc Edwards 766 Boul Queen 514-910-6991	<p>Question pour le conseiller D. Bowles :</p> <p>Lors d'une réunion précédente vous avez indiqué le que déséquilibre budgétaire avec l'agglomération se chiffrait à \$3M annuellement. Êtes-vous d'accord avec la stratégie du Maire de faire cavalier seul dans ce dossier? Croyez-vous qu'il est votre rôle en tant que conseiller est de simplement rester informé du progrès ou plutôt du manque de progrès dans ce dossier?</p> <p>Réponse : Je pense que c'est un dossier d'une grande priorité qui devrait être à l'ordre du jour du conseil à chaque réunion.</p> <p>Question pour le conseiller F. Le Chatelier :</p> <p>Dans ce même dossier, qui semble être une priorité pour vous plus que tout autre membres du conseil, avez-vous pensé organiser une rencontre avec les autres membres du conseil vu la réticence du Maire à vous impliquer dans ces démarches personnelles?</p> <p>Réponse : Nous devons faire des rencontres entre conseillers seulement. Le maire a le mandat de négocier avec l'agglomération, mais c'est également la mairesse de Longueuil qui le nomme au RTL et au CMM, alors il semble y avoir un conflit d'intérêt.</p> <p>Le maire ajoute que le comité RH s'est réuni il y a deux semaines, le seul sujet à l'ordre du jour était le déséquilibre fiscal et M. Le Chatelier n'y était pas.</p>	Greffe. D. Bowles F. Le Chatelier
17.	Véronique Roy 437 Green Saint-Lambert J4P1T8	Bonjour, Je souhaite ajouter une question à l'ordre du jour du conseil municipal.	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
	Veronique.Roy@langlois.ca	<p>Je suis la mère de deux enfants qui dansent avec Studio Danse C et j'aimerais savoir pourquoi le studio, qui est une institution de Saint-Lambert et qui dessert les familles de Saint-Lambert, ne peut pas convenir d'entente de location de salles au Centre des loisirs dès l'été pour l'année entière. Le sport est fondamental à la santé des Lambertois, tout comme l'esprit de communauté – or, le Studio contribue énormément à favoriser ces deux aspects de la vie de vos citoyens.</p> <p>Ainsi, veuillez svp expliquer m'expliquer pourquoi un organisme à but non lucratif comme Studio Danse C ne peut-il pas bénéficier d'une entente annuelle de location permettant de combler l'ensemble des besoins de ses élèves?</p> <p>Voir mon courriel transmis à certains représentants de la ville en janvier 2020. Il semble que rien n'ait changé depuis.</p> <p>Réponse : Nous avons déjà répondu. Il faut composer avec les 6 locaux multifonctionnels pour les besoins de tous les lambertois.</p>	
18.	Pierre Sénécal 20 Argyle, pierresenecal@hotmail.com	<p>Concernant la deuxième période des questions du public, j'avais envoyé des questions aux membres du conseil municipal la semaine dernière et j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le Centre de conditionnement physique situé au 600 rue Oak géré par THT Maniatidis refuse toujours aux membres l'accès aux toilettes ainsi qu'aux vestiaires et aux douches. Or, le Complexe sportif de Longueuil situé au 200 Gentilly est qui est géré par Nautilus Plus donne accès aux membres aux toilettes ainsi qu'aux vestiaires et ne restreint pas à seulement une heure le temps alloué pour faire des exercices. Comment pouvez-vous justifier un traitement aussi discriminatoire envers la population lambertoise?</p> <p>Réponse : Cette situation est temporaire et est due aux directives gouvernementales. Les deux clientèles sont les camps de jour et les utilisateurs du centre de conditionnement physique et ils ne doivent pas se croiser.</p>	Greffe
19.	Denis Lecompe	<p>Bonsoir monsieur.</p> <p>Serait-il possible de déménager les prochains conseils publiques au 81 Hooper.?</p> <p>De cette façon, on pourrait récupérer l'ensemble des gens qui se présente aux conseils, la pandémie aurait ainsi peu d'impact sur notre démocratie municipale. Merci monsieur.</p> <p>Réponse : Ce sera étudié. Nous avons reçu ce matin la directive du ministère. Le conseil aura à se prononcer sur les réunions à venir.</p>	Greffe
20.	Anaïs Décarie 740 Victoria	<p>Bonjour,</p> <p>Une question pour France Desaulniers, la conseillère de mon district.</p> <p>Mes filles dansent avec la troupe "Danse C".</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Il semble qu'il soit de plus en plus compliqué d'avoir une entente de location de locaux avec le centre des loisirs. Cette situation met en péril leur participation aux troupes de danse cette année, alors qu'il s'agit d'une superbe activité sportive à Saint-Lambert, dans notre communauté.</p> <p>Sait-on pourquoi c'est de plus en plus difficile de prévoir à l'avance les locaux disponibles? Cordialement,</p> <p>Réponse : Répondu précédemment.</p>	
21.	Denis Lecompte	<p>La question s'adresse au directeur général.</p> <p>Le 3 avril 2018, vous m'avez dit par écrit que la ville contrôle l'usage du projet du 263 Elm. Voir lettre :</p> <p>Monsieur Boivin m'a dit la semaine dernière qu'il ne savait pas ce qu'il y aurait à l'intérieur du temple Maçonnique. Si vous en contrôlez l'usage! ;</p> <p>Vous pouvez nous dire quelle usage sera fait du temple Maçonnique ?</p> <p>Merci.</p> <p>Réponse : La ville contrôle l'usage par son règlement de zonage.</p>	Greffe
22.	Michèle Ferrand Doat 450, rue St-Georges Saint-Lambert	<p>1.Voirie : au départ de la coulée verte sur le trottoir entre la coulée et qui va jusqu'au terrain du CHSLD on ne peut plus passer à pied tant c'est envahi par de grandes herbes piquantes qui ne sont pas fauchées. Chaque année c'est la même chose sur ce « no man's land »</p> <p>Réponse : Il s'agit en partie d'un terrain privé qui doit être entretenu par le propriétaire. Suite à votre question, nous allons aviser le propriétaire d'entretenir son terrain.</p> <p>2.Fleurs à l'entrée de Saint-Lambert (132 et Riverside). Quand ce massif sera-t-il aménagé et le sera-t-il?</p> <p>Réponse : Le conseil a décidé, dans les coupures budgétaires, de ne pas réaliser le massif cette année.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
23.	<i>Edith Moanville</i>	<p>Question à M le Maire Brodeur :</p> <p>Suite à votre entrevue avec Madame St Hilaire à QUB vous avez affirmé que vous aviez demandé une enquête sur les fuite à deux firmes Indépendantes Ensuite que c'est le conseil qui a fait cette demande Ensuite vous dites que c'est le DG qui a demandé cette enquête Ensuite vous dites que c'est l'administration Et ensuite c'est le conseil qui a demandé cette enquête et aussi les ressources humaines Mais finalement qui a demandé cette enquête ???</p> <p>Difficile à suivre</p> <p>Réponse : Aucun commentaire sauf que je collabore pleinement avec le ministère des affaires municipales.</p> <p>À combien en sommes-nous dans les frais juridiques ?</p> <p>Réponse : Il faudrait préciser la demande.</p>	Greffe
24.	Christian Gendron 257 Terroux	<p>Question sur Bi-Citi, est-ce qu'il serait possible de publier les statistiques des requêtes? Merci</p> <p>Réponse : Total: 882 requêtes sur B-Citi Résolues : - à venir Laissé ouverte sans réponses : - à venir</p>	Greffe